

Maîtrise d'Ouvrage

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE
METROPOLE**



**Conducteur d'Opération
MISSION METRO - TRAMWAY**

**Prolongement de la Ligne 1
du Métro de Marseille
entre La Timone et La Fourragère**

**AVENANT N°02
AU MARCHE DE TRAVAUX N°2004/170**

**GENIE CIVIL
STATION ET PARKING LA BLANCARDE**

**AVENANT N° 02 AU MARCHE DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL
RELATIF A LA STATION ET AU PARKING LA BLANCARDE N° 2004/170**

ENTRE,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Les Docks Atrium 10.7
10, place de la Joliette BP48014 13567 MARSEILLE CEDEX 02
Représentée par Jean Claude GAUDIN, Président
Maître d'ouvrage,

ci-après désigné « le Maître d'ouvrage »,

d'une part.

ET,

Le groupement d'entrepreneurs solidaires :

GTM Génie Civil et Services, mandataire
111, avenue de la Jarre – BP 146 – 13275 MARSEILLE Cédex 09
Représentée par Monsieur Alain BONNOT.

CAMPENON BERNARD SUD EST,
8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11
Représentée par Monsieur Didier DAIMAY.

CAMPENON BERNARD TP,
4, place des Etats-Unis - Silic 205 – 94078 RUNGIS Cédex
Représentée par Monsieur Didier LE PAGE.

CHANTIERS MODERNES SUD,
29, avenue de Rome – BP 36 – 13741 VITROLLES Cédex
Représentée par Monsieur François DEBAIN.

SPIE BATIGNOLLES TPCI,
11, rue Lazare Hoche – 92774 BOULOGNE BILLANCOURT
Représentée par Monsieur Laurent GRALL.

SPIE FONDATIONS,
Parc Saint Christophe – 10, avenue de l'Entreprise – 95865 CERGY PONTOISE Cédex
Représentée par Monsieur Jean Charles ANDREOLI.

ci-après désigné le Groupement,

d'autre part.

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	4
2	OBJET DE L'AVENANT	4
3	SUBSTITUTION DE CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE PAR CAMPENON BERNARD SUD EST	5
4	PORTEES DE L'AVENANT	5
5	MODIFICATIONS DES CLAUSES DU MARCHE INITIAL	5
6	ACCEPTATION DE L'AVENANT	5

1 PREAMBULE

Il a tout d'abord été exposé :

Considérant le marché n°04/170 relatif aux travaux de génie civil de la station et du parking de La Blancarde passé avec le groupement solidaire d'entrepreneurs GTM-GCS / Campenon Bernard Méditerranée / Campenon Bernard TP / Chantiers Modernes Sud / SPIE Batignolles TPCI / SPIE Fondations et notifié le 29 octobre 2004.

Considérant que :

Par courrier RAR du 10 décembre 2007 référencé DDa/VAn/07.2142, la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE informe la Communauté Urbaine MPM que d'une part, par décision de son assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2007, les associés de la SNC CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE ont décidé de sa transformation en Société par Actions Simplifiées à compter de cette date ;

D'autre part, par décision du 3 décembre 2007, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST a approuvé l'apport partiel d'actif consenti, par convention du 1^{er} octobre 2007, par CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE, de sa branche complète et autonome ayant pour objet l'activité « Bâtiment Bouches-du Rhône – Vaucluse et Génie civil / Grands Travaux Provence Alpes Côte d'Azur - Corse ».

Que la société CAMPENON BERNARD SUD EST, SAS nouvellement constituée et inscrite au Registre du Commerce de MARSEILLE sous le numéro 493 456 495, dont le siège social est transféré 8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11, reprend l'ensemble des droits et obligations de la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE résultant du marché 04/170 passé avec la Communauté Urbaine MPM.

Que le journal d'annonces légales « TPBM » ayant publié l'avis d'apports partiels d'actif, en date du 12 décembre 2007.

Considérant que, pour les prestations objet du marché n° 04/170/CUMPM, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST reste représentée par Monsieur Didier DAIMAY, agissant en qualité de Directeur d'Activité Génie civil.

Considérant que, par conséquent, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST présente les garanties techniques administratives et financières pour exécuter ce marché.

Il est acté que, pour l'exécution du présent marché, la société CAMPENON BERNARD SUD EST se substitue à la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE.

Cette modification nécessite la passation d'un avenant.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

2 OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n° 02 a pour objet exclusif d'acter la substitution de la SNC CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE par la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST.

3 SUBSTITUTION DE CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE PAR CAMPENON BERNARD SUD EST

La société CAMPENON BERNARD SUD EST, inscrite au Registre du Commerce de Marseille sous le numéro B 493 456 495 et domiciliée 8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11 se substitue dans tous les droits et obligations à la SAS CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE.

Cette société qui présente toutes les garanties techniques, administratives et financières suffisantes, s'engage à exécuter le contrat aux mêmes conditions économiques.

L'exemplaire unique du marché n'a pas été restitué.

La Communauté Urbaine se libérera des sommes qui sont dues au titre du présent avenant en créditant le compte ouvert au nom du groupement d'entrepreneurs GTM-GCS / Campenon Bernard Sud Est / Campenon Bernard TP / Chantiers Modernes Sud / SPIE Batignolles TPCI / SPIE Fondations

auprès de **NATEXIS BANQUES POPULAIRES**

Sous le n°30007 99999 04242395000 25

4 PORTEES DE L'AVENANT

Il est précisé que le présent avenant ne peut valoir renonciation aux demandes antérieures non réglées explicitement par le présent avenant, ou nouvelles susceptibles d'être présentées, notamment lors de la notification du décompte général, conformément à l'article 13.4 du CCAG.

5 MODIFICATIONS DES CLAUSES DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses et conditions du marché initial et de son avenant n°01 demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

6 ACCEPTATION DE L'AVENANT

Est accepté le présent avenant.

Fait à Marseille, le.....

Le Groupement d'entreprises

Le Mandataire (*lu et approuvé*)

GTM – GCS

CAMPENON BERNARD SUD EST

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Pour Le Président et par délégation,

Le Vice Président

Bernard JACQUIER

Maîtrise d'Ouvrage

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE
METROPOLE**



**Conducteur d'Opération
MISSION METRO - TRAMWAY**

**Prolongement de la Ligne 1
du Métro de Marseille
entre La Timone et La Fourragère**

**AVENANT N°1
AU MARCHE DE TRAVAUX N°2005/110**

**GENIE CIVIL
STATION LA FOURRAGERE
TUNNEL FORE AU TUNNELIER
PUITS DES ALPES
PUITS HAITI
PUITS SAINT JEAN DU DESERT**

**AVENANT N°1 AU MARCHE N°05/110
DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL RELATIF A STATION LA FOURRAGERE – TUNNEL FORE AU
TUNNELIER – Puits DES ALPES – Puits HAITI – Puits SAINT JEAN DU DESERT**

ENTRE,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Les Docks Atrium 10.7
10, place de la Joliette BP48014 13567 MARSEILLE CEDEX 02
Représentée par Jean Claude GAUDIN, Président
Maître d'ouvrage,

ci-après désigné « le Maître d'ouvrage »,

d'une part.

ET,

Le groupement d'entrepreneurs solidaires :

GTM Génie Civil et Services, mandataire
111, avenue de la Jarre – BP 146 – 13275 MARSEILLE Cédex 09
Représentée par Monsieur Alain BONNOT.

CAMPENON BERNARD SUD EST,
8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11
Représentée par Monsieur Didier DAIMAY.

CAMPENON BERNARD TP,
4, place des Etats-Unis - Silic 205 – 94078 RUNGIS Cédex
Représentée par Monsieur Didier LE PAGE.

CHANTIERS MODERNES SUD,
29, avenue de Rome – BP 36 – 13741 VITROLLES Cédex
Représentée par Monsieur François DEBAIN.

SPIE BATIGNOLLES TPCI,
11, rue Lazare Hoche – 92774 BOULOGNE BILLANCOURT
Représentée par Monsieur Laurent GRALL.

ci-après désigné le Groupement,

d'autre part.

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	4
2	OBJET DE L'AVENANT	4
3	SUBSTITUTION DE CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE PAR CAMPENON BERNARD SUD EST	5
4	PORTEES DE L'AVENANT	5
5	MODIFICATIONS DES CLAUSES DU MARCHE INITIAL	5
6	ACCEPTATION DE L'AVENANT	5

7 PREAMBULE

Il a tout d'abord été exposé :

Considérant le marché n°05/110 relatif aux travaux de génie civil de la station La Fourragère, du tunnel foré au tunnelier, du puits des Alpes, du puits Haïti et du puits Saint Jean du désert passé avec le groupement d'entrepreneurs solidaires GTM-GCS, CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE, CAMPENON BERNARD TP, CHANTIERS MODERNES SUD et SPIE BATIGNOLLES TPCI et notifié le 5 juillet 2005.

Considérant que :

Par courrier RAR du 10 décembre 2007 référencé DDa/VAn/07.2142, la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE informe la Communauté Urbaine MPM que d'une part, par décision de son assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2007, les associés de la SNC CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE ont décidé de sa transformation en Société par Actions Simplifiées à compter de cette date ;

D'autre part, par décision du 3 décembre 2007, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST a approuvé l'apport partiel d'actif consenti, par convention du 1^{er} octobre 2007, par CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE, de sa branche complète et autonome ayant pour objet l'activité « Bâtiment Bouches-du Rhône – Vaucluse et Génie civil / Grands Travaux Provence Côte d'Azur - Corse ».

Que la société CAMPENON BERNARD SUD EST, SAS nouvellement constituée et inscrite au Registre du Commerce de MARSEILLE sous le numéro 493 456 495, dont le siège social est transféré 8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11, reprend l'ensemble des droits et obligations de la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE résultant du marché 05/110 passé avec la Communauté Urbaine MPM.

Que le journal d'annonces légales « TPBM » ayant publié l'avis d'apports partiels d'actif, en date du 12 décembre 2007.

Considérant que, pour les prestations objet du marché n°05/110/CUMPM, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST reste représentée par Monsieur Didier DAIMAY, agissant en qualité de Directeur d'Activité Génie civil.

Considérant que, par conséquent, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST présente les garanties techniques administratives et financières pour exécuter ce marché.

Il est acté que, pour l'exécution du présent marché, la société CAMPENON BERNARD SUD EST se substitue à la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE.

Cette modification nécessite la passation d'un avenant.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

8 OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n° 01 a pour objet exclusif d'acter la substitution de la SNC CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE par la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST.

9 SUBSTITUTION DE CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE PAR CAMPENON BERNARD SUD EST

La société CAMPENON BERNARD SUD EST, inscrite au Registre du Commerce de Marseille sous le numéro B 493 456 495 et domiciliée 8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11 se substitue dans tous les droits et obligations à la SAS CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE.

Cette société qui présente toutes les garanties techniques, administratives et financières suffisantes, s'engage à exécuter le contrat aux mêmes conditions économiques.

L'exemplaire unique du marché n'a pas été restitué.

La Communauté Urbaine se libérera des sommes qui sont dues au titre du présent avenant en créditant le compte ouvert au nom du groupement d'entrepreneurs GTM-GCS, CAMPENON BERNARD SUD EST, CAMPENON BERNARD TP, CHANTIERS MODERNES SUD et SPIE BATIGNOLLES TPCI

auprès de **NATEXIS BANQUES POPULAIRES**

Sous le n°30007 53037 04259043000 80

10 PORTEES DE L'AVENANT

Il est précisé que le présent avenant ne peut valoir renonciation aux demandes antérieures non réglées explicitement par le présent avenant, ou nouvelles susceptibles d'être présentées, notamment lors de la notification du décompte général, conformément à l'article 13.4 du CCAG.

11 MODIFICATIONS DES CLAUSES DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraintes par les dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

12 ACCEPTATION DE L'AVENANT

Est accepté le présent avenant.

Fait à Marseille, le.....

Le Groupement d'entreprises

Le Mandataire (*lu et approuvé*)

GTM-GCS

CAMPENON BERNARD SUD EST

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Pour Le Président et par délégation,

Le Vice Président

Bernard JACQUIER

Maîtrise d'Ouvrage

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE
METROPOLE**



**Conducteur d'Opération
MISSION METRO - TRAMWAY**

**Prolongement de la Ligne 1
du Métro de Marseille
entre La Timone et La Fourragère**

**AVENANT N°2
AU MARCHE DE TRAVAUX N°2007/013**

**EQUIPEMENTS TOUS CORPS D'ETAT
PARKING LA BLANCARDE**

**AVENANT N°2 AU MARCHE N°07/013
TRAVAUX D'EQUIPEMENTS TOUS CORPS D'ETAT PARKING LA BLANCARDE**

ENTRE,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Les Docks Atrium 10.7
10, place de la Joliette BP48014 13567 MARSEILLE CEDEX 02
Représentée par Jean Claude GAUDIN, Président
Maître d'ouvrage,

ci-après désigné « le Maître d'ouvrage »,

d'une part.

ET,

Le groupement d'entrepreneurs conjoints :

GTM Génie Civil et Services, mandataire
111, avenue de la Jarre – BP 146 – 13275 MARSEILLE Cédex 09
Représentée par Monsieur Alain BONNOT.

CHANTIERS MODERNES SUD,
29, avenue de Rome – BP 36 – 13741 VITROLLES Cédex
Représentée par Monsieur François DEBAIN.

CAMPENON BERNARD SUD EST,
8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11
Représentée par Monsieur Didier DAIMAY.

SPIE BATIGNOLLES TPCI,
11, rue Lazare Hoche – 92774 BOULOGNE BILLANCOURT
Représentée par Monsieur Laurent GRALL.

SANTERNE,
1, avenue Paul Hérault – 13015 MARSEILLE
Représentée par Monsieur Philippe Jeuffray

ci-après désigné le Groupement,

d'autre part.

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	4
2	OBJET DE L'AVENANT	4
3	SUBSTITUTION DE CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE PAR CAMPENON BERNARD SUD EST	5
4	PORTEES DE L'AVENANT	5
5	MODIFICATIONS DES CLAUSES DU MARCHE INITIAL	5
6	ACCEPTATION DE L'AVENANT	5

13 PREAMBULE

Il a tout d'abord été exposé :

Considérant le marché n°07/013 relatif aux travaux d'équipements Tous corps d'Etat du parking Blancarde passé avec le groupement d'entrepreneurs conjoints GTM-GCS, CHANTIERS MODERNES SUD, CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE, SPIE BATIGNOLLES TPCI et SANTERNE et notifié le 1^{er} février 2007.

Considérant que :

Par courrier RAR du 10 décembre 2007 référencé DDa/VAn/07.2142, la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE informe la Communauté Urbaine MPM que d'une part, par décision de son assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2007, les associés de la SNC CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE ont décidé de sa transformation en Société par Actions Simplifiées à compter de cette date ;

D'autre part, par décision du 3 décembre 2007, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST a approuvé l'apport partiel d'actif consenti, par convention du 1^{er} octobre 2007, par CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE, de sa branche complète et autonome ayant pour objet l'activité « Bâtiment Bouches-du Rhône – Vaucluse et Génie civil / Grands Travaux Provence Alpes Côte d'Azur - Corse ».

Que la société CAMPENON BERNARD SUD EST, SAS nouvellement constituée et inscrite au Registre du Commerce de MARSEILLE sous le numéro 493 456 495, dont le siège social est transféré 8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11, reprend l'ensemble des droits et obligations de la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE résultant du marché 07/013 passé avec la Communauté Urbaine MPM.

Que le journal d'annonces légales « TPBM » ayant publié l'avis d'apports partiels d'actif, en date du 12 décembre 2007.

Considérant que, pour les prestations objet du marché n°07/013/CUMPM, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST reste représentée par Monsieur Didier DAIMAY, agissant en qualité de Directeur d'Activité Génie civil.

Considérant que, par conséquent, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST présente les garanties techniques administratives et financières pour exécuter ce marché.

Il est acté que, pour l'exécution du présent marché, la société CAMPENON BERNARD SUD EST se substitue à la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE.

Cette modification nécessite la passation d'un avenant.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

14 OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°02 a pour objet exclusif d'acter la substitution de la SNC CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE par la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST.

15 SUBSTITUTION DE CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE PAR CAMPENON BERNARD SUD EST

La société CAMPENON BERNARD SUD EST, inscrite au Registre du Commerce de Marseille sous le numéro B 493 456 495 et domiciliée 8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11 se substitue dans tous les droits et obligations à la SAS CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE.

Cette société qui présente toutes les garanties techniques, administratives et financières suffisantes, s'engage à exécuter le contrat aux mêmes conditions économiques.

L'exemplaire unique du marché n'a pas été restitué.

La Communauté Urbaine se libérera des sommes qui sont dues au titre du présent avenant en créditant le compte ouvert au nom de CAMPENON BERNARD SUD EST

auprès de **NATIXIS**

Sous le n°30007 53037 04198471000 63

16 PORTEES DE L'AVENANT

Il est précisé que le présent avenant ne peut valoir renonciation aux demandes antérieures non réglées explicitement par le présent avenant, ou nouvelles susceptibles d'être présentées, notamment lors de la notification du décompte général, conformément à l'article 13.4 du CCAG.

17 MODIFICATIONS DES CLAUSES DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses et conditions du marché initial et de l'avenant 1 demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraintes par les dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

18 ACCEPTATION DE L'AVENANT

Est accepté le présent avenant.

Fait à Marseille, le.....

Le Groupement d'entreprises

Le Mandataire (*lu et approuvé*)

GTM-GCS

CAMPENON BERNARD SUD EST

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Pour Le Président et par délégation,

Le Vice Président

Bernard JACQUIER

Maîtrise d'Ouvrage

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE
METROPOLE**



**Conducteur d'Opération
MISSION METRO - TRAMWAY**

TRAMWAY DE MARSEILLE

**Modernisation et prolongement de la ligne 68 Noailles-Les
Caillols, création des lignes Quatre Septembre-La
Blancarde et Bougainville Castellane**

**AVENANT N°6
AU MARCHE DE TRAVAUX N°2005/103**

**INFRASTRUCTURES F2
Canebière – Belsunce – Colbert - République**

AVENANT N°06 AU MARCHE N°05/103/CUMPM
relatif aux travaux d'Infrastructures F2 Canebière-Belsunce-Colbert-République

ENTRE,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Les Docks Atrium 10.7
10, place de la Joliette BP48014 13567 MARSEILLE CEDEX 02
Représentée par Jean Claude GAUDIN, Président
Maître d'ouvrage,

ci-après désigné « le Maître d'ouvrage »,

d'une part.

ET,

Le groupement d'entrepreneurs solidaire :

SNC EUROVIA MEDITERRANEE, 140 Rue George Claude 13792 Aix en Provence
Agence Marseille Mino, 39 Bd De la Cartonnerie 13396 Marseille Cedex 11
Représentée par M. WILLOCQ Jean Jacques
Mandataire

CAMPENON BERNARD SUD EST,
8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11
Représentée par Monsieur Didier DAIMAY.

SNC CHANTIER MODERNES SUD, 29 Rue de Rome BP 70036 13741 Vitrolles Cedex
Représentée par M. DEBAIN François

SNC GRANDS TRAVAUX URBAINS (GTU), 8 rue de la Fraternité 94350 Villiers sur Marne
Représentée par M. LAGEL Daniel

SNC VALENTIN, Chemin de Villeneuve BP 96 94143 Alfortville
Représentée par M. LENY Gilbert

SAS TRAVAUX PUBLICS ROHOU (TPR), ZAE de Kervoasdoue Sud BP 238 29834 Carhaix Plouguer
cedex
Représentée par M. TONNELIER Jean-Yves

Ci-après désigné « **Le groupement** »

d'autre part.

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	4
2	OBJET DE L'AVENANT	4
3	SUBSTITUTION DE CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE PAR CAMPENON BERNARD SUD EST	5
4	PORTEES DE L'AVENANT	5
5	MODIFICATIONS DES CLAUSES DU MARCHE INITIAL	5
6	ACCEPTATION DE L'AVENANT	5

19 PREAMBULE

Il a tout d'abord été exposé :

Considérant le marché n°05/103 relatif aux travaux d'infrastructures du secteur F2 : Canebière-Belsunce-Colbert-République du tramway de Marseille passé avec le groupement d'entrepreneurs solidaires S.N.C EUROVIA MEDITERRANEE – S.N.C CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE – S.N.C CHANTIER MODERNES SUD – S.N.C GRANDS TRAVAUX URBAINS - S.N.C VALENTIN – S.A.S TRAVAUX PUBLICS ROHOU et notifié en date du 21 juin 2005.

Considérant que :

Par courrier RAR du 10 décembre 2007 référencé DDa/VAn/07.2142, la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE informe la Communauté Urbaine MPM que d'une part, par décision de son assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2007, les associés de la SNC CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE ont décidé de sa transformation en Société par Actions Simplifiées à compter de cette date ;

D'autre part, par décision du 3 décembre 2007, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST a approuvé l'apport partiel d'actif consenti, par convention du 1^{er} octobre 2007, par CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE, de sa branche complète et autonome ayant pour objet l'activité « Bâtiment Bouches-du Rhône – Vaucluse et Génie civil / Grands Travaux Provence Côte d'Azur - Corse ».

Que la société CAMPENON BERNARD SUD EST, SAS nouvellement constituée et inscrite au Registre du Commerce de MARSEILLE sous le numéro 493 456 495, dont le siège social est transféré 8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11, reprend l'ensemble des droits et obligations de la société CAMENON BERNARD MEDITERRANEE résultant du marché 05/103 passé avec la Communauté Urbaine MPM.

Que le journal d'annonces légales « TPBM » ayant publié l'avis d'apports partiels d'actif, en date du 12 décembre 2007.

Considérant que, pour les prestations objet du marché n°05/103/CUMPM, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST reste représentée par Monsieur Didier DAIMAY, agissant en qualité de Directeur d'Activité Génie civil.

Considérant que, par conséquent, la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST présente les garanties techniques administratives et financières pour exécuter ce marché.

Il est acté que, pour l'exécution du présent marché, la société CAMPENON BERNARD SUD EST se substitue à la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE.

Cette modification nécessite la passation d'un avenant.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

20 OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°06 a pour objet exclusif d'acter la substitution de la SNC CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE par la SAS CAMPENON BERNARD SUD EST.

21 SUBSTITUTION DE CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE PAR CAMPENON BERNARD SUD EST

La société CAMPENON BERNARD SUD EST, inscrite au Registre du Commerce de Marseille sous le numéro B 493 456 495 et domiciliée 8, Traverse de la Montre – BP 76 – 13371 MARSEILLE Cédex 11 se substitue dans tous les droits et obligations à la SAS CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE.

Cette société qui présente toutes les garanties techniques, administratives et financières suffisantes, s'engage à exécuter le contrat aux mêmes conditions économiques.

L'exemplaire unique du marché n'a pas été restitué.

La Communauté Urbaine se libérera des sommes qui sont dues au titre du présent avenant en créditant le compte ouvert au nom du groupement d'entrepreneurs EUROVIA MEDITERRANEE – CAMPENON BERNARD SUD EST – CHANTIER MODERNES SUD – GRANDS TRAVAUX URBAINS – VALENTIN – TRAVAUX PUBLICS ROHOU

auprès de **BNP PARIBAS**

Sous le n° 30004 01328 00011468994 04

22 PORTEES DE L'AVENANT

Il est précisé que le présent avenant ne peut valoir renonciation aux demandes antérieures non réglées explicitement par le présent avenant, ou nouvelles susceptibles d'être présentées, notamment lors de la notification du décompte général, conformément à l'article 13.4 du CCAG.

23 MODIFICATIONS DES CLAUSES DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses et conditions du marché initial et des avenants 1 à 5 demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraintes par les dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

24 ACCEPTATION DE L'AVENANT

Est accepté le présent avenant.

Fait à Marseille, le.....

Le Groupement d'entreprises

Le Mandataire (*lu et approuvé*)

EUROVIA MEDITERRANEE

CAMPENON BERNARD SUD EST

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Pour Le Président et par délégation,

Le Vice Président

Bernard JACQUIER